

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

**Séance du : 12 juillet 2012**

**Convocation du : 4 juillet 2012**

**Objet : TOURISME**

**Création / Aménagement de sentiers de randonnée.**

Demande de subvention pour travaux.

L'an deux mille douze, le douze juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Saint Auban d'Oze, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude Salles

**Étaient présents :** R. Fournel, G. Pitaval, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin.

**Excusés :** Francis Reynaud, Monique Barthelemy, Claudette Dargot, Alain Chevalier, Martine Barbet, Marc Rosenstiel, Maurice Chautant, Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Le Président Michel Mescle invite Jean-Louis Pelloux Vice-Président chargé du Tourisme à présenter le dossier.

Jean-Louis Pelloux rappelle l'étude confiée au bureau d'étude « Alterespaces » pour création de sentiers thématiques sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Buëch afin d'offrir un produit touristique correspondant aux attentes du public.

Il rappelle également que lors de la préparation budgétaire une enveloppe de 50 000 € a été inscrite au Budget Général afin de réaliser un premier programme.

Au regard des conclusions du comité de pilotage qui a suivi le projet, le Vice-Président propose de déposer une demande de subvention pour la phase 1.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012\_86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2012

Publication : 17/07/2012

Pour le Président



Celle-ci aurait pour objet de :

- ⇒ créer 3 sentiers thématiques
- ⇒ remettre en état et actualiser la signalétique des sentiers qui pourraient être inscrits au PDIPR
- ⇒ créer une application numérique d'une course sur un massif
- ⇒ élaborer un plan de communication dédié aux sentiers.

Le coût prévisionnel de cette opération a été estimé à 240 000 € HT.

Les subventions pourraient être mobilisées sur :

- le programme Leader, soit 48 000 € ;
  - le programme Feader, dont 48 000 € Union Européenne et 48 000 € Région PACA ;
  - les lignes du Conseil Général des HA, soit 48 000 € ;
- soit un taux de co-financement de 80 %.

Après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la proposition ci-dessus et chargent le Président des démarches administratives correspondantes.

Votants = 12
Pour = 12
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Saint Auban d'Oze, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012\_86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2012  
Publication : 17/07/2012

Pour le Président

